



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Communes de CLAMECY et SURGY

Il sera procédé du jeudi 16 décembre 2021 à partir de 8h30 au jeudi 20 janvier 2022 jusqu'à 17h30, soit pendant une période de 36 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société ENERTRAG Bourgogne Bagatelle (siège social : 4-6 rue des Chauffours – Cap Cergy Bâtiment B – 95015 CERGY), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire des communes de CLAMECY et SURGY.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance comprise entre 13,2 et 16,3 MWc, comprenant 36 316 modules, neuf postes de transformation et deux postes de livraison située au niveau des lieux-dits "Sous les Vignes", "Les Laines", "Les Petits Noyers" sur le territoire de la commune de SURGY ainsi que "Chemin de la Forêt", "La Rochette", "Bagatelle" et "Le Carillon" sur le territoire de la commune de CLAMECY. La surface totale recouverte par les panneaux est de 74 159 m².

L'enquête publique concerne les communes de CLAMECY, SURGY, POUSSEAUX et la communauté de communes HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE.

Le dossier d'enquête publique sera déposé dans les mairies de CLAMECY et SURGY et pourra aussi être consulté par le public à la mairie de POUSSEAUX et au siège de la communauté de communes HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé dans les mairies de CLAMECY et SURGY pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Dominique LAPREVOTTE, à la mairie de CLAMECY, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État") dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête et le dossier de demande de permis de construire seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques État").

M. Dominique LAPREVOTTE, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon.

M. Dominique LAPREVOTTE se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de CLAMECY les :

- jeudi 16 décembre 2021 de 8h30 à 11h30
- mardi 28 décembre 2021 de 13h30 à 16h30
- jeudi 20 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

ainsi qu'à la mairie de SURGY les :

- mardi 21 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- vendredi 7 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. Florian CHECCO – société ENERTRAG Bourgogne Bagatelle – 4-6 rue des Chauffours – Cap Cergy Bâtiment B – 95015 CERGY (Téléphone : 06.25.17.21.91 – Courriel : florian.checco@enertrag.com)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi que dans les mairies de CLAMECY et SURGY, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral, qui sera notifié au responsable du projet.